

RAPPELS IMPORTANTS

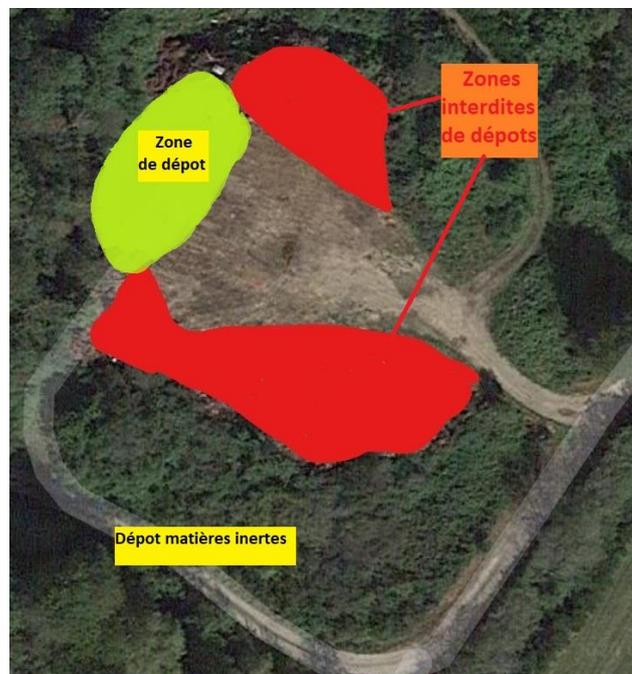
Dépôt de matières inertes :

Le dépôt de matières inertes est à nouveau ouvert le samedi de 10h à 12h sous la responsabilité de M. Bruno GUEDOT.

Pour rappel :

- ✓ Seules les matières inertes non polluantes sont acceptées dans ce dépôt.
- ✓ Il est demandé à chacun de bien vouloir décharger ses déchets dans la zone réservée à cette effet (en vert sur le plan ci-dessous).
- ✓ Les dépôts de végétaux sont uniquement tolérés.
- ✓ Tout autre déchet doit être déposé en déchetterie.
- ✓ **Ce site est réservé aux habitants de La Nouvelle pour des déchets provenant de La Nouvelle.**

Nous demandons à chacun d'agir dans le respect de ces consignes au risque de voir le site définitivement interdit de dépôt par les autorités (DREAL)



Divagation des chiens :

Nous sommes à nouveau interpellés par la présence de chiens errants au travers du village. Nous demandons aux propriétaires concernés de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser ces divagations.

Bruits :

En cette période estivale qui débute, les travaux extérieurs reprennent (tontes, débroussaillage, taille de haies, sciage de bois, maçonnerie...)

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, il est important de rappeler les horaires à respecter en vertu de l'arrêté préfectoral DDASS/2006 n° 21 du 18 mai 2006 :

- ✓ Les jours ouvrables de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Le respect de ces consignes contribuera à la bonne entente entre les habitants de La Nouvelle

Le Maire